

## MAIRIE DE SERILHAC



**19190 SERILHAC**

☎ 05.55.84.04.76

☎ 05.55.84.08.42

E-Mail : [mairie@serilhac.fr](mailto:mairie@serilhac.fr)

# INFLUENZA AVIAIRE

La **filière avicole** traverse actuellement une crise due à la présence, principalement dans la filière palmipède, du **virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)**.

De nombreux foyers ont été mis en évidence dans le sud-ouest de la France, ce qui a conduit à délimiter **une zone de restriction** par arrêté ministériel du 09 février 2016 (mis à jour le 15 mars 2016). La Corrèze est englobée dans cette zone.

Par conséquent, il convient d'effectuer sur le territoire communal **un recensement des détenteurs d'oiseaux (volailles de basses-cours privées)** et de les sensibiliser aux mesures d'hygiène "mesure de biosécurité".

Pour cela un imprimé joint à cette information (cerfa 15472\*01) est à compléter avant le 18 avril 2016 et à ramener au secrétariat de mairie par tous les détenteurs.

En vous remerciant pour votre collaboration.

Cordialement

Le Maire, Yohan LAVAL

